

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Plan numérique national - Convention de partenariat 2016/2017 avec l'Académie d'Aix-Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la participation pour l'année scolaire 2016/2017 du Département au plan numérique national initié par l'Etat, et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le recteur de l'académie d'Aix-Marseille la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » jointe au rapport.

Le présent rapport n'a pas d'incidence budgétaire.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée